

Toutes les options sont encore à l'étude

Lucien Bouchard n'exclut même plus le projet « une île, une ville »

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

À peine trois mois après avoir opposé une fin de non-recevoir au projet « une île, une ville » du maire Bourque, Lucien Bouchard convient aujourd'hui qu'il mérite d'être reconsidéré. Mais le premier ministre ne s'en montre pas moins méfiant devant ce concept, tout « attrayant » soit-il.

« À première vue, c'est simple, c'est attrayant », disait-il hier soir, à l'entrée d'un caucus spécial de l'aile parlementaire de son parti, convoqué à la suite des sorties de certains députés contre la superstructure concoctée par la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel.

« Mais le diable est dans les détails, comme nous le savons tous, ajoute du même souffle M. Bouchard. Alors, nous examinons présentement les aspects secondaires, qui ne sont pas si secondaires. Quand nous en aurons fini avec cet examen de toute la question, nous serons dans une meilleure position pour savoir si c'est une option qui doit être retenue. »

Malgré les tergiversations qui ont entouré jusqu'à maintenant le projet de réorganisation municipale de Louise Harel, Lucien Bouchard se montre toujours déterminé à mener à bien une réforme « significative ». « Mon gouvernement a pris l'engagement de faire cette réforme même si tous ceux qui ont essayé de la faire se sont cassé les dents jusqu'à maintenant », dit-il.

Mais sans se prononcer sur les options à l'étude pour Montréal — de la superstructure Harel (ou conseil métropolitain) à la mégacité en passant par une communauté urbaine élargie —, M. Bouchard a précisé que cette réforme devrait être « compréhensible » pour les citoyens et qu'elle pourrait se faire « progressivement ».

« On sait bien qu'il n'y aura jamais de consensus parfait dans ce dossier. Ce qui est important, c'est qu'on trouve une solution pour répondre aux intérêts des contribuables (...) Nous allons réussir, je n'ai aucun doute là-dessus. Mais ce sera difficile. »

Le premier ministre n'a pas voulu s'engager par ailleurs à renoncer pour l'an prochain à une troisième ponction de 375 millions dans les municipalités, un des enjeux de la négociation qui vient de s'engager avec les représentants des maires.

« On verra ce qu'il est possible de faire en terme de temps et de transition, dit-il. Vous savez, les municipalités ont des finances publiques bien meilleures que les nô-



Louise Harel reconnaît qu'il faut du temps et du doigté pour mener à bien la réforme envisagée.

tres. » Chose certaine, cette ponction ne sera pas effacée mais remplacée par des transferts de responsabilités, a indiqué M. Bouchard.

La structure aux oubliettes

Les députés du Parti québécois avaient rendez-vous hier soir à Québec pour laver leur linge sale

en famille après l'étalage public de récriminations suscité par les projets de superstructures de Mme Harel à Montréal et Québec.

Après quatre heures de discussions, Louise Harel et le président du caucus, François Gendron, sont finalement sortis pour annoncer... la mise sur pied de trois nouveaux groupes de travail de députés, un

pour la région de Montréal, un autre pour celle de Québec et un dernier pour le reste de la province.

Les scénarios à l'étude incluent toujours les superstructures, a affirmé Mme Harel. Mais le député de Marguerite-d'Youville, François Beaulne, qui avait parti le bal de la contestation, a déclaré après le caucus que le conseil métropolitain de 74 municipalités avait été écarté. « C'est mort et enterré, tel que ça avait été présenté et perçu, a-t-il expliqué. Le premier ministre l'a confirmé lui-même. »

Plus tôt dans la journée, le ministre responsable de la région de Québec, Paul Bégin, était sorti d'un caucus régional des élus péquistes en rejetant à son tour la superstructure que Mme Harel réservait pour la Vieille Capitale et ses banlieues.

Enfin, même si elle reconnaît que la présentation de son livre blanc, d'abord annoncé pour la mi-août, attendra encore « quelques semaines », Mme Harel s'est défendue de refaire le travail de la commission Bédard, qui a accouché ce printemps de 108 recommandations après neuf mois de consultation.

« Une réforme, il faut y mettre du temps et du doigté, dit-elle. On me rappelle que Mme Payette, au moment de la réforme de l'assurance-automobile, avait déposé 14 mémoires différents au Conseil des ministres. »

Clauses discriminatoires: des amendements envisagés

L'abolition de ces clauses occasionnerait jusqu'à 3800 pertes d'emplois, selon une étude du Travail

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard envisage déjà des amendements au projet de loi, à peine déposé, sur les « clauses discriminatoires », dont la disparition aurait un impact néfaste sur l'emploi, selon une étude du ministère du Travail.

L'étude portant sur l'impact prévisible de l'abolition de ces clauses discriminatoires — qui permettent actuellement une double échelle salariale basée sur la date d'embauche — estime à 3800 les « pertes d'emplois potentielles », dont la majorité (2650) toucherait le secteur municipal et le commerce de détail. En tenant compte des déplacements d'emploi, des exceptions prévues dans le projet de loi et des ajustements prévisibles, le nombre d'emplois disparus risque quand même d'atteindre le millier.

Dans l'alimentation, la disparition des doubles paliers pour les jeunes employés risque, selon l'étude gouvernementale, de forcer des détaillants à fermer leurs portes — ce qui vient confirmer les craintes exprimées par ce groupe. Cela laissera une plus large part de marché aux compétiteurs, mais parce que ceux-ci devront demeurer compétitifs, les nouveaux emplois seront forcément rémunérés à des taux moindres, poursuit l'étude, menée conjointement par les ministères du Travail, de l'Industrie et de la Solidarité sociale. En outre, sans pouvoir l'évaluer, on souligne que l'existence d'une loi proscrivant ces dispositions aura un impact sur l'investissement.

Hier dès l'ouverture de la Commission parlementaire, qui pendant cinq jours entendra des groupes sur le projet de loi 67, la ministre Diane Lemieux semblait avoir prêté une oreille attentive aux doléances des employeurs qui, la veille, réclamaient l'abandon pur et simple du projet.

En revanche, les fonctionnaires relèvent que dans les secteurs scrutés, la mise en place de clauses discriminatoires a coûté cher aux jeunes. Dans le secteur municipal, on parle d'un écart moyen de 5380 \$ par année entre l'échelle des vétérans et celle des nouveaux embauchés; dans les manufactures, on parle de 3300 \$ d'écart et de 2400 \$ dans l'alimentation.



Diane Lemieux

des entreprises québécoises », a-t-elle tranché. « Il y a un risque de pertes d'emplois, il faut en être tous conscients », a-t-elle ajouté.

Sur l'étude, la ministre Lemieux a souligné qu'il s'agissait de scénarios très pessimistes. « Il faut parer le coup et tenter d'éviter le plus possible ces disparitions d'emplois. »

Pour François Rebello, dugroupe Force Jeunesse, il faut « prendre avec un gros grain de sel » les conclusions « boiteuses » du ministère. Les auteurs ont posé comme postulat que les entreprises ne peuvent pas rogner leurs profits, et que l'ensemble des salariés ne peut pas accepter une diminution de salaire pour permettre de respecter l'équité à l'endroit des jeunes.

Selon Daniel Baril, de la Fédération étudiante universitaire du Québec, avec un projet de loi truffé d'exceptions, « le gouvernement n'a pas vraiment mis ses culottes ». Pour la coalition des groupes de jeunes, les délais, les exceptions et même la « clause crépusculaire » qui fait que la loi n'existera plus à compter de 2005 « ont dénaturé l'esprit du projet de loi ».

Les jeunes du Parti québécois ont réclamé un projet de loi avec plus de dents. Ils veulent qu'il interdise même l'ajout d'échelons salariaux vers le bas, ce que permet le projet actuel, à condition que tous les employés puissent à un moment donné atteindre le même niveau. En outre, ils réclament aussi que cette loi soit permanente; actuellement on prévoit qu'elle deviendra obsolète fin décembre 2004.

« Il y a des choses qui peuvent se corriger », a déclaré Mme Lemieux aux journalistes. Le projet de loi l'a déçue sous certains aspects, convenait-elle en commission parlementaire.

Québec hésite à négocier un régime d'assurance parentale bonifié

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

S'il n'a pas un appui extrêmement solide de la part de tous ses partenaires, tant patronaux que syndicaux, le gouvernement Bouchard pourrait carrément abandonner la négociation d'un nouveau régime d'assurance parentale bonifié, comme le premier ministre s'y était pourtant engagé en campagne électorale.

Pas question que Québec répète l'expérience malheureuse de la négociation avec le gouvernement fédéral sur ce nouveau régime — qui a lamentablement échoué au printemps 1997 — sans avoir une « coalition solide » de partenaires derrière lui, a indiqué hier la ministre déléguée à la Famille, Nicole Léger, qui accordait une entrevue à La Presse. Mme Léger cite le consensus observé, il y a deux ans, en faveur des commissions scolaires linguistiques.

« On ne retournera pas au fédéral sans avoir une coalition solide. Le programme touche des employeurs, des travailleurs: il faut que tout le monde ait le goût de s'embarquer », dit-elle. « Si on se retrouve avec la moitié du monde qui n'en veut pas, je n'irai pas me battre pour ça. Il faut que tout le monde soit derrière ce programme », ajoute la ministre.

La consultation entreprise par Mme Léger se terminera dans deux semaines. Et si, à l'issue de cette tournée, le gouvernement juge que cette coalition manque de solidité, « on n'ira pas à Ottawa », tranche résolument Mme Léger. « Cette coalition de tous les partenaires est absolument fondamentale. C'est une condition inévitable. Sinon, on n'y va pas », répète-t-elle.

Au printemps 1997, le gouvernement Bouchard annonçait en grande pompe la mise sur pied d'un nouveau régime d'assurance parentale, plus généreux que celui du fédéral. Le futur régime québécois accorderait dix semaines de plus en congé aux parents, ne



PHOTO PC

Nicole Léger, ministre déléguée à la Famille.

comporterait plus de délai de carence de deux semaines et rembourserait 75 % du salaire des bénéficiaire jusqu'à concurrence de 50 000 \$, avait promis le premier ministre Bouchard. Le premier ministre a par la suite réitéré cet engagement en campagne électorale.

Le hic, c'est que le programme québécois compte essentiellement sur des fonds fédéraux, une part des prestations que les Québécois versent à la caisse d'assurance-emploi. Au printemps 1997, après quelques mois de négociation et un écart de 174 millions entre les offres fédérales et les demandes de Québec, les pourparlers achopèrent. Et Québec est visiblement encore échaudé par cette expérience: « On a appris de la dernière fois. Alors là, on va retourner correctement et avec la force qu'il faut », dit Mme Léger, notant qu'il y a deux ans, « la coalition n'était pas assez forte ».

Dans l'immédiat, la ministre Léger se concentre plutôt sur le « virage famille » qu'elle veut imprimer à l'ensemble de l'appareil

gouvernemental. « Il y aura plusieurs ministères interpellés. Le ministère de la Santé, par exemple. Pourquoi les campagnes de vaccination de nos tout-petits ne se font-ils pas dans les Centres à la petite enfance? », se demande la ministre. Autre exemple: la Direction de la protection de la jeunesse pourrait profiter des services des CPE pour soutenir les parents débordés, plutôt que de placer les tout-petits en famille d'accueil.

Sur le terrain, le ministère de la Famille veut aussi aider les municipalités, par exemple, à offrir davantage d'activités aux enfants et aux adolescents. La ministre voudrait offrir aux parents un crédit d'impôt maximum de 2000 \$ pour les activités parascolaires auxquelles leurs enfants participent (cours de danse, activités sportives). « Ça encouragerait les municipalités à offrir des services aux familles. Et ce serait un atout pour les familles québécoises puisqu'on les encouragerait dans les activités parascolaires de leurs enfants », souligne Mme Léger.



L'AIDE AUDITIVE
Des milliers de malentendants ont retrouvé leurs activités grâce à l'aide auditive. Elle est si petite et se glisse confortablement dans l'oreille.
*Le modèle illustré n'est pas couvert par la RAMQ
Une prothèse auditive SANS FRAIS ET SANS LIMITE D'ÂGE selon les règles de la Régie d'assurance-maladie du Québec.*

Laflamme & Associés (514) 849-4500
Audioprothésistes
1 800 422-6181

MONTREAL 525, rue Sherbrooke Est #1	LONGUEUIL 99, place Charles-Lemoyne, bureau 102	BELOEIL 365, boul. Laurier, bureau 101
ST-JEAN (450) 349-1260 900, boul. du Séminaire, bureau 140	LAVAL (450) 629-9887 1435, boul. St-Martin Ouest, bureau 300	GRANBY (450) 378-7337 320, boul. Leclerc Ouest, bureau 8

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT

MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Des drapeaux de trop

Une des nombreuses chicanes de drapeaux que nous imposent nos politiciens, tant fédéraux que provinciaux, vient de mourir de sa belle mort, sans effusion de sang. La ministre du Patrimoine, M^{me} Sheila Copps, a fort heureusement abandonné l'idée de forcer les éditeurs à imprimer l'unifolié sur les livres qui ont bénéficié de subventions fédérales.

Ce projet répondait sans doute à plusieurs motivations. D'abord, le marketing qui amène les organismes subventionnaires, publics ou privés, à faire connaître leur intervention par l'apposition de logos. Ensuite, une forme de patriotisme primaire qui a poussé la ministre, on le sait, à valoriser l'utilisation de l'unifolié. Enfin, la guéguerre fédérale-provinciale qui amène les belligérants à multiplier les escarmouches préréférendaires et à vouloir marquer leur territoire; l'équivalent politique de ce que bien des animaux domestiques font de la façon que l'on sait.

S'il est un endroit où ce genre de patriotisme primaire est à bannir, c'est bien dans le monde de l'édition. Imposer des symboles gouvernementaux aux éditeurs, c'est risquer que ces logos soient perçus comme une forme d'imprimatur étatique aux relents soviétiques. Cela heurte la volonté légitime des auteurs et des éditeurs à marquer leur absolue indépendance. La tentation doit être puissante, puisque le Québec a lui aussi tenté d'imposer sa fleur-de-lys, pour cependant reculer plus rapidement que le fédéral devant le tollé du monde du livre.

Mais, au-delà de son caractère un peu ridicule, cette offensive patriotique soulève une autre question, bien plus profonde. En voulant partager de force son amour de l'unifolié, la ministre Copps se retrouve à imposer aux Québécois un mode d'expression de leur identité qui n'est pas la leur.

Les Québécois, différents par leur langue et leur culture, le sont aussi par le sens d'appartenir à une nation, qui les mène à définir leurs liens avec le Canada d'une façon bien différente des autres Canadiens. Il est clair, qu'au Québec, les manifestations de nationalisme primaire prennent d'autres formes. Les Québécois célèbrent d'abord leur appartenance au Québec avec les symboles extérieurs qui s'y rattachent, notamment le fleurdelisé. C'est tout aussi vrai pour les francophones fédéralistes.

Le drapeau canadien n'a pas la même signification et la même résonance au Québec que, par exemple, en Alberta. L'enthousiasme de M^{me} Copps a ainsi des connotations politiques au Québec dont elle doit tenir compte. Il reflète également une volonté d'uniformiser d'un océan à l'autre le sentiment d'appartenance et les émotions pour l'exprimer; c'est une négation de la dualité et un non respect de la différence. Ainsi, chaque fois qu'elle impose ses drapeaux, non seulement M^{me} Copps risque-t-elle de provoquer l'irritation, mais bien plus, elle coupe l'herbe sous les pieds de ceux qui, au Québec, croient qu'il est possible d'être à la fois Québécois et Canadien, et qu'il est possible de vivre cette double identité.

Cela est d'autant plus étonnant que la ministre Copps elle-même, dans une entrevue qu'elle accordait lundi à *La Presse*, exprimait une vision bien plus nuancée de la réalité québécoise, qu'elle qualifiait de « société culturellement distincte ». « C'est évident que la société québécoise est distincte culturellement, c'est ce qui fait la force du Québec », ajoutait-elle. « Si je pouvais prêter un peu de la fierté des Québécois au reste du pays... »

On ne peut à la fois, glorifier cette différence culturelle et tenter en même temps de la raboter.



Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca



DROITS RÉSERVÉS

serge.chapleau@lapresse.ca

La machine à voter

Grosse innovation! Une toute nouvelle « machine à voter » sera mise à l'essai dans deux villes du Québec, La Prairie et Rivière-du-Loup, aux élections municipales de novembre prochain. Si tout va bien, on pourrait alors envisager d'étendre cette formule aux autres scrutins de façon à ce que cette procédure entre dans les moeurs.

Il faut noter qu'il s'agit ici d'un processus complet, c'est-à-dire d'un écran, semblable à celui d'un guichet automatique, sur lequel chaque électeur indiquera son choix sans avoir à utiliser le traditionnel bulletin de vote. Et, bien sûr, d'une compilation automatique et quasi instantanée qui permettra de connaître tous les résultats dans les minutes suivant la fermeture des bureaux de scrutin. Cette dernière étape n'a rien de très innovateur dans la mesure où, depuis cinq ans, dans plusieurs villes du Québec et ailleurs dans le monde — dont le Brésil où son usage est maintenant bien implanté — on a souvent utilisé ce qu'on a appelé des « urnes électroniques » qui comptent automatiquement les bulletins remplis à la main par les électeurs.

En réalité, ce qui devrait véritablement retenir l'attention dans cette annonce, ce n'est pas qu'on tentera cette expérience. C'est qu'on n'en soit encore qu'à cette étape d'un processus qui pourrait être beaucoup plus avancé. Mais il se trouve que, en ce qui a trait à l'utilisation de ces appareils électroniques dans le processus électoral, les réticences sont fort nombreuses. Les craintes les plus fréquemment évoquées sont la confidentialité du vote, qui serait moins garantie par ces appareils, et les problèmes

posés par l'absence de bulletins pouvant être recomptés en cas de contestation des résultats.

Il reste qu'il est assez troublant qu'à une époque où règne en maître tout ce qui touche de près ou de loin au multimédia ou au monde de la technologie, la seule évocation du recours éventuel à une « machine à voter » provoque au mieux du scepticisme. Quand ce n'est pas carrément de la méfiance ou une opposition viscérale. Avec le résultat que, dans une société où il reste de moins en moins de domaines qui ne soient pas, d'une façon ou d'une autre, tributaires de l'informatique, le choix des élus et, ultimement, la constitution des gouvernements se fassent encore à partir d'un procédé qui était en usage il y plus de cent ans.

Ce ne sont pourtant pas les ressources techniques qui manquent ni la compétence et l'expérience pour que ce processus de base de la démocratie s'effectue de façon moins artisanale. Sans compter, si on en croit les expériences passées et à condition d'accepter quelques changements au processus lui-même — comme les heures de votation, l'emplacement des bureaux de vote, la simultanéité de l'exercice, etc. — que les coûts engendrés par l'acquisition et la gestion de ces équipements peuvent être assez rapidement absorbés par la diminution des frais reliés au nombre actuel de locaux, au temps requis pour voter et compter les résultats, au personnel de chaque bureau de scrutin, à l'impression des documents, etc.

Il faut souhaiter que le Directeur des élections aura le feu vert pour accélérer le processus et faire la démonstration aux plus méfiantes que toutes les précautions ont été prises pour assurer la rigueur de l'exercice. Car il semble évident que, si on n'arrête pas le progrès, la tentation reste grande chez bien des gens, en dépit — ou à cause — de l'accélération des changements qui surviennent un peu partout, de ralentir sa marche.

LA BOÎTE AUX LETTRES

edito@lapresse.ca

La mesquinerie pour masquer la faiblesse des arguments

CLAUDE CASTONGUAY

L'auteur a été ministre de la Santé et des Affaires sociales dans le premier gouvernement de Robert Bourassa.

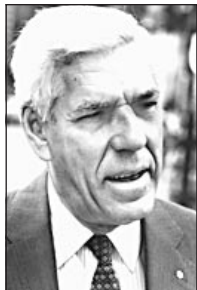
M. André-Pierre Contandriopoulos, département d'administration de la santé, Université de Montréal,

Dans un article publié dans *La Presse* du 18 septembre, vous affirmez que mes positions en matière de santé s'expliqueraient par le fait que j'aurais des intérêts croisés pas très explicites. Selon vous, mes stratégies seraient celles de quelqu'un qui travaillerait à étendre le marché d'un certain nombre de compagnies d'assurances.

Pour un professeur qui est supposé faire preuve d'objectivité, ces insinuations de votre part me surprennent et me déçoivent. Puis-je vous rappeler qu'en 1970 je n'ai pas hésité à enlever la couverture des soins médicaux aux assureurs privés, lors de l'instauration de l'assurance-maladie. Puis-je vous rappeler également qu'en 1995 j'ai recommandé publiquement au ministre de la Santé de confier à la Régie de l'assurance-maladie, plutôt qu'aux assureurs privés, la couverture des médicaments pour le million et demi de personnes qui ne détenaient aucune assurance-médicament.

Sachez enfin que je n'ai aucune raison de protéger les compagnies d'assurances dans lesquelles je n'ai aucun intérêt. Le seul but que je poursuis, c'est de contribuer à la recherche de solutions efficaces aux problèmes majeurs qui confrontent notre système de santé au lieu de maintenir, comme vous, un position idéologique d'inspiration socialiste sans égard à la réalité.

Monsieur le professeur, vous devriez savoir que celui qui s'en prend de façon mesquine à la crédibilité d'un interlocuteur dans un débat démontre sa faiblesse et son manque d'arguments valables. En terminant, j'aimerais savoir ce qui vous autorise à mettre en doute la crédibilité de vos interlocuteurs.



Claude Castonguay

Sincères remerciements

■ Je désire m'adresser ici à tous ceux qui nous ont offert des témoignages de sympathie lors du décès de mon père, Jean Drapeau.

Je pense particulièrement à ceux qui l'ont fait dans leurs mots, ceux qui l'ont exprimé par leur présence à l'hôtel de ville, à la basilique Notre-Dame ou tout au long du cortège funèbre.

Sans oublier ceux qui n'ont pu être présents, qui n'ont pu se manifester à nous d'une quelconque façon mais qui, devant leur écran de télévision ou tout simplement dans le fond de leur coeur, ont eu une pensée pour sa mémoire.

Chacun de vous, je tiens à vous remercier très sincèrement. Veuillez croire que vous nous avez touchés et réconfortés durant ces pénibles moments.

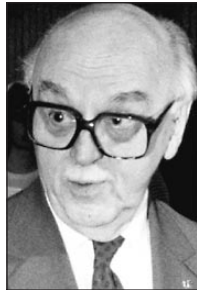
Qu'il repose maintenant en Paix !

Pierre DRAPEAU

Gamin enflammé ?

■ Je désire réagir à l'opinion de Claude Jasmin parue dans *La Presse* d'hier sous le titre « Adieu référendum ! »

Claude Jasmin s'exprime bien, comme l'écrivain qu'il est, mais la teneur de son discours est celle d'un gamin enflammé qui confond encore rêves et réalités. Ainsi, il trouve acceptable que les péquistes puissent faire la séparation s'ils décrochent la majorité des sièges à une élection. Le fait qu'ils puissent gagner une telle élection avec seulement 40 % des votes



Jean Drapeau

ne semble pas le déranger pourvu que son envie soit satisfaite.

Que les péquistes se retrouvent dans l'opposition ne lui déplairait pas non plus : au moins là, ils n'auraient plus à composer avec les exigences de la réalité et pourraient sans risque donner libre cours à leurs rêves les plus déconnectés.

Je m'accuse et me confesse...

■ Dans un mauvais rêve, je m'accusais à Dieu Montréal... Voici cette confession.

Je m'accuse, oh ! Mon Père, d'être né dans les Laurentides, d'un père originaire de Rimouski et d'une mère née à Sainte-Adèle et de n'avoir jamais habité Montréal et de ne pas y travailler.

Je me confesse, oh ! Mon Dieu, d'avoir étudié à Montréal dans des immeubles payés par les impôts de tous les Québécois, d'avoir visité le Stade olympique, le stade Jarry, le Biodôme, le Jardin botanique et d'avoir payé mon droit d'entrée au même titre que n'importe quel touriste américain, européen ou asiatique, sans compter qu'une part de mes impôts y contribue.

Je me confesse d'avoir utilisé, pour me rendre à Montréal, des ponts payés par les impôts de tous les Québécois (Canadiens dans certains cas), d'avoir dépensé de mon argent dans des commerces de Montréal qui paient des taxes foncières, spéciales et d'affaires à Montréal. Quant à l'usage de leurs rues, oh ! Mon Dieu, j'espère que les Montréalais ne m'en voudront pas, car ils utilisent les nôtres régulièrement, les week-ends, pour aller se récréer.

Pour ces péchés, oh ! Mon Père, j'espère que ma punition ne sera pas de devenir montréalais. Ils sont, je crois, déjà assez nombreux à se disputer mes

impôts et je ne voudrais pas qu'ils se disputent aussi mes taxes. Si vous voulez, je réciterai plutôt quelques « Notre Maire » et deux « Je vous salue Louise »...

Alain ROY
Sainte-Anne-des-Plaines

Rien de nouveau sous le soleil

■ À l'aube du nouveau millénaire, rien de va plus. Où ? Au Timor, en ex-Yougoslavie, en Russie avec les attentats à la bombe et même chez nos voisins américains.

La cible, ce sont nos enfants. Oui, autrefois, les victimes des guerres et des tueries étaient des soldats, des adultes. Plus maintenant. Ces dix dernières années, les guerres ont estropié et tué beaucoup plus d'enfants que de soldats. Durant la même période, environ deux millions d'enfants sont morts dans des guerres, lit-on dans dans un rapport de l'UNICEF.

Ce sont les chiffres de la honte, le siècle de la honte, les parents de la honte, la société de la honte.

Demain, on dira encore : « Rien de nouveau sous le soleil. »

J. R. TREMBLAY
Mont-Royal

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réserve le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Les textes peuvent également être acheminés par fax au 285-4816 ou par email à l'adresse: edito@lapresse.ca

Opinions

Controverse autour d'un poème

La décision de l'UNEQ de contester le choix de la Ville de Montréal quant au poème qui a été reproduit sur un mur de briques de la place Gérard-Godin, coin Rivard et Mont-Royal, a fait réagir notre collègue Nathalie Petrowski, dans sa chronique de jeudi dernier. Ci-des-

sous, nous reproduisons la lettre qui a été envoyée à la Ville de Montréal par l'UNEQ, le poème contesté ainsi que l'autre poème qu'aurait préféré l'UNEQ, et la lettre que la présidente de l'UNEQ a fait parvenir à Nathalie Petrowski.

Un constat d'échec?

FRANÇOIS CHARRON
L'auteur est poète et membre du conseil d'administration de l'UNEQ. Ont cosigné le texte : Denise Boucher, présidente de l'UNEQ, Joël Des Rosiers, vice-président, David Homel, secrétaire-trésorier ; Stéphane Despatie, administrateur ; Guy Marchamps, administrateur ; Danielle Roger, administratrice.

Madame Francine Lord, Commissaire à l'art public, Service de la culture de la Ville de Montréal,
Si l'Union des écrivaines et écrivains québécois se réjouit de l'initiative prise par la Ville de Montréal de consacrer une place publique à la mémoire d'un de nos poètes récemment disparu, elle ne peut cependant passer sous silence son profond désaccord quant au texte choisi pour en témoigner.

Ce poème, pris hors contexte, donne l'impression d'un constat d'échec et renoue ainsi avec l'attitude résignée de la vieille mentalité canadienne-française. De plus, dans une forme littéraire incolore, les inquiétudes du politicien l'emportent sur l'indiscipline joyeuse du poète populaire.

Résolument tourné vers l'émotion du quotidien, le langage sensible et coloré de Gérard Godin nous signale avant tout le caractère d'affirmation qui donne à notre langue sa vibrante dignité humaine. À l'intérieur d'un Québec moderne, ouvert, pluriel, sans complexe, sa parole à la fois tendre et emportée nous invite à célébrer l'amour de la vie à même les élans de la passion et les débordements de l'imaginaire.

Par rapport à une telle force d'émancipation, l'ambiguïté du poème *Tango à Montréal* ne représente en rien l'esprit de liberté qui a toujours animé le désir de brûler d'un tel homme, bien au contraire !

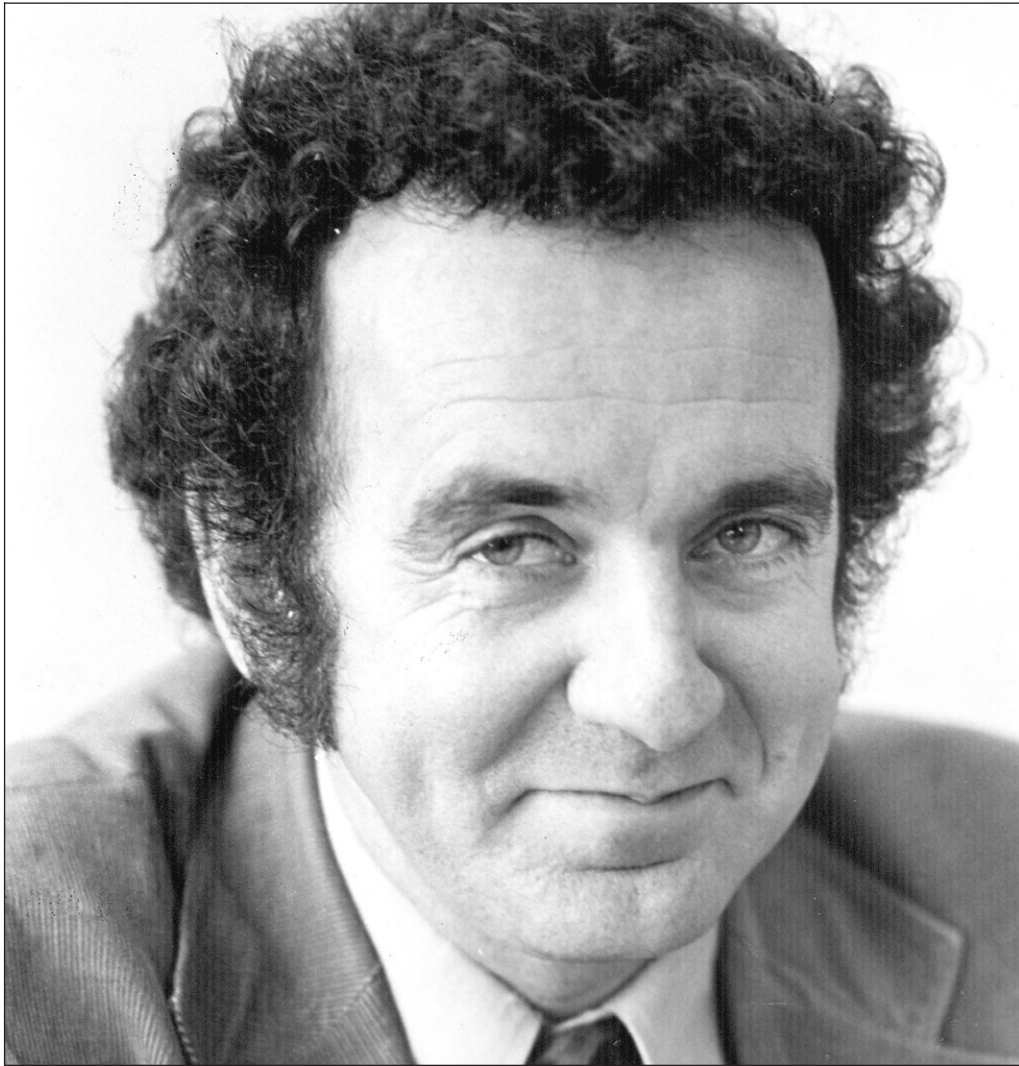
Voilà pourquoi nous croyons nécessaire de rectifier ce choix si nous ne voulons pas qu'il devienne une gênante et permanente bévue venant ternir la réputation du poète. Afin de rendre justice à la soif de bonheur et de fraternité de Gérard Godin, il nous apparaît essentiel d'opter pour un propos en harmonie avec la lucidité courageuse qui se dégage de l'ensemble de son travail.

En ce sens, le poème *Portrait de mes amis*, tiré de *Sarzènes*, exprime la volonté de partage nettement plus significative.

Il serait malheureux d'utiliser le nom de Gérard Godin comme simple accessoire au service d'un montage visuel, laissant ainsi le vacarme du spectaculaire assourdir le message d'intensité vécue que nous livre sa parole inouïe.

Il y va de la possibilité d'entrevoir le monde tel que nos meilleurs écrivains le réclament : un espace de changement où le respect des différences en appelle aux imprévisibles émerveillements du rêve et aux transfigurantes audaces de l'action.

Nous demeurons convaincus que vous saurez tenir compte du point de vue professionnel de l'UNEQ dans cette affaire, et que votre décision sera rapidement modifiée.



PHOTOTHÈQUE, La Presse

Gérard Godin

PORTRAIT DE MES AMIS TANGO DE MONTRÉAL

- Au général Morpione

*C'était une génération de produits hautement inflammables
hommes d'amadou
hommes d'attisée
hommes en fagots
ils ne demandent qu'à brûler
abandonnés parfois pour une fin de semaine
on entend crépiter leur cœur
sur les tables de chez Harry
ils se consumaient d'amour
en d'interminables incendies
ils n'avaient plus de larmes
ils n'avaient plus de hargne
ils n'avaient plus que les sursauts
de leurs années en lambeaux
pour tout cœur souvent
ils n'avaient que braises
et pour tout souvenir
que cendres
mais ils sont prêts à tout recommencer
dès la prochaine poudrée*

*Sept heures et demi du matin
métro de Montréal
c'est plein d'immigrants
ça se lève de bonne heure
ce monde-là
le vieux cœur de la ville
battrait-il donc encore
grâce à eux
ce vieux cœur usé de la ville
avec ses spasmes
ses embolies
ses souffles au cœur
et tous ses défauts
et toutes les raisons du monde
qu'il aurait
de s'arrêter
de renoncer*

Questionner fait partie des règles du jeu

DENISE BOUCHER
L'auteure est présidente de l'UNEQ.

Chère Nathalie Petrowski,

Vous lisant dans le journal d'aujourd'hui, je me demande au nom de quel principe nous aurions à abdiquer nos libertés de contester le choix du poème de Gérard Godin pour la murale du métro Mont-Royal.

Dans notre société, on peut questionner un choix et l'identité des personnes qui le firent, et questionner fait partie des règles du jeu. Notre désaccord n'implique ni violence ni censure. Il dit le désaccord.

La comparaison que vous utilisez, en mettant en parallèle l'UNEQ et l'Albanie d'une certaine époque, manque de justesse. Ce manque est plus blessant pour votre intégrité que pour la nôtre.

J'ai été une amie de Godin et souvent il m'a fait lire ses manuscrits avant de les publier, et j'ai discuté avec lui de ses poèmes. Alors, si je me permets quelques exigences pour son oeuvre, je sais de quoi et de qui je parle.

Quant au rôle de l'UNEQ, dont vous êtes membre, sachez, si cela a échappé à votre oeil, qu'il est multiple. Votre société, en page cinq de ses statuts et règlements, doit, entre autres:

- Représenter les écrivains;
- Promouvoir leurs intérêts professionnels, moraux et économiques;
- Représenter les écrivains auprès des pouvoirs publics;
- Offrir à ses membres des services administratifs, juridiques et de relations avec le public;
- Maintenir des relations avec les autres groupements d'écrivains et favoriser les échanges internationaux.

Voilà cinq des treize objets de notre association qui expliquent clairement le pourquoi de notre lettre adressée à la Ville de Montréal.

Votre équation « l'UNEQ non invitée au jury de la Ville se venge » ne tient donc pas la route. Faut-il vous rappeler qu'en démocratie chacun et chacune a le droit d'être jugée par ses pairs. Voilà pourquoi nous revendiquons toujours une présence pertinente dans tous les lieux où la littérature est en jeu.

Écarter la question référendaire pour débloquer la société

CHARLES HALARY
L'auteur est professeur de sociologie.

Le monde de l'informatique pourrait suggérer aux membres du Parti québécois une question de ce genre : êtes-vous sûr de vouloir faire du Québec un État indépendant ?

Rien de plus simple. Quand on veut supprimer un dossier, le programme de l'ordinateur vous demande : êtes-vous sûr de vouloir faire cela ? Cette question s'adresserait surtout à la forte minorité qui a dit deux fois OUI. C'est un mode interrogatif qui se justifierait après deux référendums négatifs. À 50 % + 1, le Québec prendrait congé du Canada. Ensuite, comme disait Jacques Parizeau : « Tout est possible. »

Mais personne ne peut dire que la population souhaite aller dans ce sens. Tout indique le contraire. Pour ceux qui sont sûrs de ce contraire, la préparation est tellement au point qu'on regrette presque de ne pas avoir de référendum. Le ministre Dion est tout à fait certain de son fait et il a raison. Mais son collègue de Parlement et de conviction fédéraliste, le chef de l'opposition Manning, lui conseille d'avoir le triomphe plus modeste (donc moins académique) de peur de réveiller les esprits souverainistes tapis au fond de chaque Québécois francophone. Des deux côtés, il va falloir savoir terminer en beauté la saga référendaire.

Si le Parti québécois remet sa menace séparatiste aux calendes grecques, il perd ses militants et sa raison d'être. Or, il ne doit son existence qu'à la crédibilité de cette menace. Autre facteur de blocage : le maintien de Jean Chrétien à la direction du Parti libéral et sa prochaine candidature aux élections fédérales seraient renforcées par un référendum renvoyé à 2002 ou plus

tard. La théorie des équilibres que Pierre Trudeau avait empruntée à Lord Acton se vérifierait donc à nouveau, par inertie. Elle s'énonce ainsi : le Canada est fondé sur deux nations, mais l'État canadien doit les englober pour construire plus tard un nouvel ensemble qui en fait un acteur important sur la scène mondiale et un exemple à suivre. Toujours selon cette théorie, la possibilité de créer un État-nation au Québec est très forte mais cela indiquerait un manque d'ambition politique. De plus, la réussite du projet indépendantiste jetterait le Canada anglophone dans le giron états-unien. Or, plus tard, cela réduirait de manière significative l'influence de la langue française en Amérique du Nord et ne donnerait que des moyens dérisoires aux dirigeants québécois pour négocier seuls avec Washington un peu mieux que le Costa-Rica.

Cette théorie fédéraliste de l'équilibre exige néanmoins qu'un parti politique souverainiste existe au Québec. Sinon aucune fusion à haut niveau confédéral ne serait envisageable entre deux entités. Or, d'ici la fin de son mandat, Lucien Bouchard sait qu'un référendum gagnant est impossible. Par conséquent, il doit officiellement l'abandonner à un moment opportun et le proposer aux militants au cours du prochain mandat. Ainsi les choses seraient claires. Pas de référendum à combattre pour l'actuel gouvernement de Jean Chrétien et une ouverture pour d'autres candidatures que la sienne dont celle de Paul Martin. Même chose du côté du Parti québécois, Lucien Bouchard pourrait céder la place à Bernard Landry ou à un improbable plus jeune leader et Jean Charest se préparerait à former une équipe pour diriger le Québec en 2002. Le toujours jeune leader de l'Action démocratique pourrait

sauter dans un des deux trains, chemin faisant. Tout cela rendrait la vie politique des francophones pas trop désagréable. Le gel des capacités francophones de gestion de l'État fédéral au sein du Bloc québécois pourrait aussi prendre fin.

Les anglophones du Canada seraient alors tellement contents de rester au Canada-uni qu'il feraient quelques « dernières » concessions à leurs chers compatriotes de langue française. Si les médias ne trouvent pas le temps de traiter à la une un drapau brûlé ou une affiche mal imprimée, tout irait bien. On pourra alors baisser rapidement les impôts au Québec et réorganiser des services publics en fonction des besoins et non de la « cause ».

Comme le Québec est à la traîne en Amérique du Nord dans l'expansion actuelle, on pourra enfin ouvrir réellement le marché nord-américain en examinant les questions monétaires et les mouvements de population ainsi que les circuits commerciaux et la cruciale formation d'une Ville de Montréal sur son île. Ainsi, aujourd'hui, les innovations produites aux États-Unis mettent au moins six mois pour venir ici. C'est six mois de trop dans la conjoncture actuelle. L'État du Québec a fait sa cure budgétaire mais n'a pas changé ses modes de fonctionnement. La génération au pouvoir a surtout coupé sans rien créer en attendant de tout bouleverser. La jeunesse québécoise, mieux formée que jamais, a malheureusement en face d'elle un bloc corporatiste qui n'investit plus que dans les fonds de retraite, ceux



Charles Halary

qui font la joie des syndicats FTQ et CSN. Le Québec a conservé des industries mondialisées comme Bombardier et des entreprises de haute technologie qui ont épuisé leurs capacités d'expansion pourtant bien réelles. La reprise japonaise, et globalement asiatique, va raffermir le Canada comme exportateur de matières premières. Il serait donc grandement nécessaire de permettre aux entrepreneurs du Québec de sortir de la tutelle du plessiste du corporatisme gouvernemental. Il serait bon aussi que les grandes fortunes du Québec ne prennent plus prétexte du projet souverainiste pour ne pas s'investir dans l'amélioration de la vie culturelle et sociale au Québec.

Ceci serait un moment important pour les organismes populaires et syndicaux qui ont disparu de la carte en attendant le Godot souverainiste. Au lieu d'ergoter sur un filandieux débat d'identité (Qui est Québécois ?), il serait peut-être utile de voir où en sont les perspectives sur la diminution des heures hebdomadaires de travail dans les entreprises, sur la formation réelle de la main d'oeuvre (et non sa gestion politique catastrophique par Emploi-Québec) et sur les grands équipements culturels nécessaires au Québec pour servir sa population. Autour de Lucien Bouchard et de Bernard Landry, trop de voix partisans de la politique du pire, pour la « Bonne cause » se sont fait entendre et ont effectivement abouti à mal servir la population du Québec. Il a en a été de même à Ottawa où des sommes douteuses se sont déversées dans l'unifolié délirant. L'hypothèque du référendum dessert aujourd'hui grandement le Québec. Il n'y a plus de menace utile ni crédible dans ce projet.

Dans un univers qui représente l'avenir du Québec, celui des jeu-

nes allophones souvent trilingues de Montréal, ce blocage est particulièrement douloureux. Alors que le français n'est plus perçu par eux comme une langue menacée ou marginale, les coupures exercées dans les universités de langue française (qui fonctionnent surtout grâce aux fonds publics) et de langue anglaise (aidées par la communauté anglophone de manière directe) ont affaibli considérablement la capacité d'attraction de l'UQAM et de l'UdeM dans la prise en compte des nouvelles technologies d'enseignement. Ne pouvant compter sur l'exemple de la France, qui ne maîtrise même pas les données du problème en la matière, les universités de langue française du Québec voient les éléments les plus dynamiques de ce jeune milieu allophone lui échapper et avec eux les innovations sociales dont ils sont porteurs.

L'afflux des campagnes vers les villes, qui a permis la naissance d'un puissant réseau universitaire public de langue française au Canada, est bel et bien fini. Comme pour tous les pays occidentaux, c'est de l'extérieur que vient le renouvellement démographique qui porte l'avenir des sociétés de l'économie du savoir. Or, pour intégrer ces jeunes (essentiellement mont-réalis) à une vision canadienne qui porte la langue française, il faut cesser de jouer avec une option politique aujourd'hui dévalorisée. Réinvestir dans les universités de langue française, lier leurs programmes aux débouchés de l'économie du savoir, favoriser un enseignement multilingue en leur sein, adapter les frais de scolarité à la formation reçue, permettre une mobilité des professeurs avec de nouvelles conventions collectives fondées sur la diversité du terrain est devenu l'urgence des urgences pour l'avenir du Québec.

Politique

Eau embouteillée: des quotas effarants et gratuits

Presse Canadienne

Les producteurs canadiens d'eau en bouteille n'ont pratiquement rien à payer pour avoir le droit de puiser chaque année environ 30 milliards de litres d'eau potable de qualité supérieure, indique une étude du quotidien torontois *Globe and Mail*.

L'étude a permis de constater qu'une seule province, la Colombie-Britannique, exige des frais pour permettre à l'industrie d'avoir accès à cette ressource naturelle. Toutes les autres provinces — sauf la Nouvelle-Écosse, qui n'a pas participé à l'étude — offrent l'eau

gratuitement aux producteurs et aux autres utilisateurs. Certains frais sont prévus pour le traitement des permis.

Les producteurs d'eau embouteillée ont le droit de puiser quotidiennement l'équivalent de 1000 litres par Canadien, soit la quantité contenue dans 82 piscines de dimensions olympiques. Avec les permis qui leur sont accordés, ils pourraient fournir deux fois le marché de l'eau embouteillée des États-Unis. C'est beaucoup plus que le niveau actuel de production de l'industrie, qui atteint chaque jour 707 millions de litres.

Au Québec, les producteurs ont droit cha-

que année à 4,5 milliards de litres provenant de 35 puits ou sources. La province occupe le troisième rang en termes de quotas, après la Colombie-Britannique (4,9 milliards de litres) et l'Ontario (plus de 18 milliards de litres).

Alarmés, les environnementalistes accusent les provinces de négligence et soutiennent qu'elles devraient imposer des coûts et utiliser les profits pour reconstruire l'infrastructure des cours d'eau publics.

Is alléguent que contrairement aux consommateurs résidentiels ou industriels, qui retournent aux cours d'eau de leur région une bonne partie des quantités qu'ils en ex-

traient, les producteurs expédient l'eau ailleurs, ce qui, à long terme, risque de réduire le niveau hydrostatique.

L'Association canadienne de l'eau embouteillée précise qu'elle ne compile pas de données sur la valeur au détail de l'eau que vendent ses membres. Mais des statistiques fédérales indiquent que compte tenu de la popularité croissante de l'eau embouteillée auprès des consommateurs préoccupés de leur santé, les exportations vers les États-Unis ont augmenté de façon marquée.

En 1989, 23 millions de litres ont été expédiés chez nos voisins du sud. Ce chiffre a atteint 272 millions de litres l'an dernier.

Le cardinal Turcotte honoré

Le cardinal Jean-Claude Turcotte, archevêque de Montréal (à droite), a reçu hier la médaille Montpetit des mains de Jean-Guy Legault, président de la Fondation Édouard-Montpetit. Le cardinal Turcotte a reçu cet honneur pour le rôle social important qu'il a joué au Québec et dans le diocèse de Montréal en particulier.



PHOTO RÉMI LEMÉE, La Presse

Les ministres de la Culture créeront un centre de défense de la diversité culturelle

BRIGITTE MORISSETTE

collaboration spéciale, OAXACA

Le mini-sommet d'Oaxaca réunissant les ministres de la Culture de 18 gouvernements n'a pas accouché d'une convention internationale sur la diversité culturelle et contre les règles implacables du marché. C'était pourtant le souhait d'Agnès Maltais, la ministre de la Culture et des Communications du Québec — souhait qu'elle rappelle dans son propre communiqué final. Une femme trop pressée, Mme Maltais, pour un forum qui s'obstine à demeurer informel — au risque, objecte en français le ministre d'un pays étranger, de mener à l'immobilisme!

Cette deuxième réunion « informelle » du Réseau international sur les politiques culturelles (créé à Ottawa en juin 1998) termine ses délibérations par le même vœu exprimé au départ: « Les biens culturels, incluant les médias audiovisuels, méritent un traitement spécial pour être le reflet des identités culturelles nationales et régionales. » Le secret le plus total entoure toutefois la stratégie à mettre en oeuvre pour exclure la culture d'une nouvelle campagne de libéralisation commerciale sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les ministres vont créer un groupe de travail qui serait présent à Seattle pour le lancement d'une nouvelle ronde de négociations de l'OMC. La discussion autour de la libéralisation des services semble particulièrement inquiétante.

La ministre fédérale du Patrimoine, Sheila Copps, a fait de la diversité culturelle son nouveau cheval de bataille. Elle déploie pour la culture une poigne exercée d'abord en environnement. De sorte que ce nouveau groupe de

pression se réunira en Grèce en l'an 2000, en Suisse l'année suivante et en Afrique du Sud, en 2002. (Les Sud-Africains sont préoccupés de faire plier l'anglais pour conserver et développer leurs onze langues nationales. Le ministre sud-africain de la Culture parle et s'affirme zoulou.)

Voilà donc du pain sur la planche pour les artistes, les ONG et les communautés locales qui, à titre de « nouveaux acteurs de la culture », voudraient exprimer leur point de vue quant aux quotas, subventions et autres exceptions. Pour l'instant, les artistes, comme les journalistes, sont les grands absents du réseau et de ses mini-sommes, de même que les minorités telles que les francophones hors Québec, la plus importante minorité au Canada. Interrogée sur les gestes concrets que lui inspire, au Canada même, sa campagne pour la diversité culturelle, Mme Copps brandit le milliard voté à Ottawa pour développer l'une ou l'autre des deux langues officielles dans la région où chacune est minoritaire...

À la même question, le ministre de la Culture de Terre-Neuve, Charles Furey, qui représente les autres provinces mais ne parle pas français, décrit son propre ordre du jour: développer le tourisme pour vaincre le chômage créé par la surpêche. Furey est un ancien ministre du Commerce passé à la Culture.

L'annonce de la création d'un centre pour la défense de la diversité culturelle ne tardera pas à produire son effet. Après avoir abusé du terme « industries culturelles », on semble revenir à une notion plus traditionnelle de la culture, en lui reconnaissant toute sa puissance intellectuelle et sa créativité. Mais la défense de la culture, avec ses rejets de protectionnisme, est loin de faire l'unanimité.

Lebel guidé par des motifs « personnels »

NORMAN DELISLE

Presse Canadienne, QUÉBEC

C'est pour des raisons d'ordre « personnel et familial » que le député bloquiste de Chambly, Ghislain Lebel, a refusé en 1997 de rendre public son rapport d'impôt, comme le lui suggérait son chef Gilles Duceppe.

C'est ce qu'a rapporté hier le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, lors de son témoignage devant la commission qui enquête sur les fuites au ministère du Revenu.

M. Duceppe a raconté que lors de la publication d'éléments du dossier fiscal du député Lebel dans *Le Journal de Montréal*, en novembre 1997, il a suggéré à son député de mettre fin à l'affaire en rendant public son rapport d'impôt.

Le député Lebel a refusé la suggestion en invoquant des raisons « personnelles et familiales ». Ces raisons ont paru convaincantes à M. Duceppe qui a alors entériné la décision de son député. La nature de ces raisons personnelles n'a pas été révélée.

Deux rencontres ont eu lieu entre le député Lebel et son chef Duceppe au lendemain de la parution de la manchette du quotidien montréalais.

M. Lebel a expliqué qu'il « n'avait pas de problèmes » avec l'impôt, puisqu'il venait d'émettre une série de quatre chèques pour la somme relativement minime qu'il devait au fisc. Il n'était nullement question de « fraude » ou de « malversation » dans ce dossier, a noté M. Duceppe.

CIVIC HATCHBACK DX
INCLUANT : • Coussins gonflables conducteur et passager (SRS) • Radio AM/FM stéréo • Volant inclinable • Direction assistée • Rétroviseurs télécommandés • Roues de 14 pouces avec jante alliage • Moteur 1,6 litre de 105 chevaux (PGM-FI) • Et bien plus...

4,8% sur financement d'achat jusqu'à 60 mois
sur toutes les Civic Hatchback 1999 en inventaire.

CR-V 4x4 LX
INCLUANT : • Air climatisé • Train ABS • Intérieur en cuir • Siège avant gauche chauffant • 8 vitesses électriques • Toit ouvrant électrique • Groupe électronique • Régulateur de vitesse • Coussins gonflables conducteur et passager (SRS) • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD • Roues en alliage d'aluminium • Garniture intérieure en bois • Et bien plus...

4,8% sur financement d'achat jusqu'à 60 mois
sur tous les CR-V 1999 en inventaire.

CIVIC ÉDITION SPÉCIALE
INCLUANT : • Air climatisé • Serrures électriques • Déverrouillage sans clé • Poignées de portes harmonisées • Radio AM/FM stéréo 4 haut-parleurs • Direction assistée • Volant inclinable • Rétroviseurs télécommandés • Coussins gonflables conducteur et passager (SRS) • Moteur 1,6 litre de 105 chevaux (PGM-FI) • Et bien plus...

16 900\$ ALIQUOT
5,8% sur financement d'achat jusqu'à 60 mois
sur toutes les berlines Civic 1999 en inventaire.

BERLINE ACCORD EX
INCLUANT : • Air climatisé • Train ABS • Intérieur en cuir • Siège avant gauche chauffant • 8 vitesses électriques • Toit ouvrant électrique • Groupe électronique • Régulateur de vitesse • Coussins gonflables conducteur et passager (SRS) • Radio AM/FM stéréo avec lecteur CD • Roues en alliage d'aluminium • Garniture intérieure en bois • Et bien plus...

4,8% sur financement d'achat jusqu'à 60 mois
sur toutes les berlines Accord 4 cylindres 1999 en inventaire.

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC
HONDA
CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION

*Programme de financement de Honda Canada Finance Inc. à 4,8 % offert à l'achat de tout modèle Civic hatchback, berline Accord 4 cylindres ou CR-V 1999 neuf en inventaire pour des termes de 24, 36, 48 ou 60 mois. Un versement initial pourrait être exigé. **P.D.S.E. de la berline Civic Edition Spéciale 1999 à transmission manuelle (modèle EJ651X). Transport et préparation (850 \$), ainsi que taxes, immatriculation et assurance en sus. ***Location-bail offerte exclusivement par H.C.F. portant sur le CR-V LX 1999 à transmission manuelle (modèle RD174X) neuf. Échange ou comptant de 3 437 \$, la première mensualité et un dépôt de garantie de 350 \$ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. Roues en alliage et galerie de toit illustrées sur le CR-V disponibles en option. Sujet à l'approbation du crédit. Offres d'une durée limitée. Photos à l'appui de votre concessionnaire Honda.

Politique

Culture de la mari: la GRC réclame en vain du renfort

La police est débordée par une récolte sans précédent

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Prise de court par une récolte de marijuana sans précédent, la GRC joint sa voix au Bloc québécois pour demander du renfort, une requête qui n'aura toutefois pas de suite à Ottawa.

« On est au courant de l'ampleur de la culture de marijuana au Québec, en Ontario et, depuis plus longtemps, en Colombie-Britannique, mais nous n'avons pas de budget cannabis », indique à *La Presse* un haut responsable du bureau du Solliciteur général.

Au mieux, affirme notre source, il n'y aura pas de réduction de personnel dans les postes de la GRC du Québec à court terme, mais le redéploiement des ressources est toujours à l'étude. Chose certaine, il n'y aura pas de renfort, confirme le secrétaire parlementaire du Solliciteur général, le député de Brossard-La Prairie, Jacques Saada.

La GRC ne compte en ce moment qu'une vingtaine de policiers affectés au Québec à la recherche et à l'éradication de plants de cannabis, une culture qui se répand comme de la mauvaise herbe dans les champs de maïs.

Pour toute la Montérégie, rebaptisée « le triangle d'or » par le député bloquiste de Saint-Hyacinthe, Yvan Loubier, il n'y a que cinq

agents de la GRC. C'est trop peu, reconnaissent les policiers de la GRC, surtout en période de récolte (autour du 1^{er} octobre et toujours avant le premier gel). Cette semaine seulement, ils doivent intervenir dans 20 plantations majeures prêtes à la récolte. « Plus on en cherche, plus on en trouve », résume le sergent Daniel Lemay, Débordée, la GRC a demandé en vain d'obtenir plus d'heures de vol en hélicoptère pour trouver les plants et les éradiquer. La police fédérale ne dispose que de 150 heures par année pour tout le Québec. Il existe un protocole d'entente avec la Défense nationale pour l'utilisation des appareils de l'armée canadienne, mais cela ne sert le plus souvent à rien parce que les Grifons ne sont pas disponibles.

Pendant ce temps, dénonce Yvan Loubier, les plantations se multiplient dans les champs de paisibles cultivateurs, qui vivent sous les menaces du crime organisé. M. Loubier demande une intervention ponctuelle de l'armée pour l'éradication des plants de marijuana. « Avec ses effectifs actuels, la GRC n'arrive à éradiquer que 30 % des plants », affirme M. Loubier.

Le député de Saint-Hyacinthe craint par ailleurs qu'Ottawa ne ferme les bureaux de la GRC de Granby, Saint-Hyacinthe et Drummondville.

Yvan Loubier a rencontré la semaine dernière un adjoint du chef de cabinet du premier ministre

Chrétien, Jean Pelletier, à la demande de celui-ci, mais la rencontre n'a pas eu de suite à ce jour.

« La situation est effectivement préoccupante », admet Jacques Saada. Le Canada produit tellement de marijuana qu'il est devenu exportateur, mais attendons de voir les résultats de l'opération Cisaïlle qui n'en est qu'à sa première année.

La surproduction de cannabis au Canada, un « pot » de plus en plus puissant, risque de provoquer un problème beaucoup plus grave très bientôt. « On sait que depuis quelques temps, à la frontière entre les États-Unis et la Colombie-Britannique, les trafiquants échangent une once de cannabis pour une once de cocaïne, qui est en surplus aux États-Unis », indique le haut responsable du bureau du Solliciteur général.

L'opération Cisaïlle, menée conjointement par la SQ et la GRC, a permis de détruire 375 000 plants de pot l'an dernier au Québec seulement, soit cinq fois plus qu'il y a cinq ans.

C'est bon signe, croit Jacques Saada. « Le recours à l'armée ne peut avoir lieu que si Québec en fait la demande au gouvernement fédéral, c'est un peu paradoxal de la part de M. Loubier de demander une telle intervention, indique Jacques Saada. Le pire service que l'on pourrait se rendre en ce moment, c'est de faire de la politique avec ce dossier. »

Enseignement religieux: pas de projet de loi cet automne

KATIA GAGNON

du bureau de La Presse, QUÉBEC

Même si la question est délicate et l'échéancier très serré, le ministre de l'Éducation, François Legault, n'a pas l'intention de présenter un projet de loi cet automne, qui reformulerait la façon dont on enseigne la religion dans les écoles québécoises.

« On est en train de tenir une consultation. Alors, il ne faudrait pas penser avoir un projet de loi cet automne. Il faut d'abord consulter et, ensuite, présenter un projet », a indiqué le ministre, à l'ouverture de la commission parlementaire qui recevra pendant plusieurs semaines divers groupes intéressés par la question.

Le hic, c'est que le ministre a décliné, au printemps dernier, un moratoire de deux ans sur l'utilisation de la clause dérogatoire, qui permet aux écoles québécoises de ne dispenser que les enseignements religieux catholique ou protestant, excluant les autres religions. Or, deux ans, c'est très peu, admet le ministre. « L'échéancier de deux ans est très serré puisque tout projet de loi qui amènerait des modifications dans les écoles a besoin d'un certain temps pour être implanté », concède M. Legault. Avec un projet de loi adopté au printemps prochain, le ministre n'aurait que quelques mois pour mettre sur pied un nouveau programme et former les professeurs.

Mais l'existence même d'un nouveau programme est loin de faire l'unanimité : les positions des groupes d'opinion, tant ceux qui prônent la laïcité que les ultracatholiques, sont très fermement

campées. Le ministre espère que cette commission parlementaire lui permettra de trouver « une solution réaliste » au problème, « un consensus » acceptable à tous.

Impossible, rétorque Louise Laurin, la présidente de la Coalition pour la déconfectionnalisation du système scolaire. « Il n'y aura pas de consensus avec les ultracatholiques. Parce que ce que nous préconisons, c'est une école pour tous les enfants, une école démocratique », dit Mme Laurin.

Et les bourses du millénaire... Par ailleurs, le ministre Legault a tenté de minimiser l'ampleur de la querelle de drapeaux qui l'oppose au gouvernement fédéral dans le dossier des bourses du millénaire. *La Presse* rapportait hier que M. Legault et son homologue, Jane Stewart, en sont à se disputer sur la taille des logos et la langue utilisées sur les chèques destinés aux étudiants québécois.

« Le dossier des chèques est mineur. On s'entend qu'il y a deux logos, je pense bien qu'on va s'entendre pour les placer. Le sujet qui est le plus important, c'est comment on va utiliser les fonds ? Pour nous, il est primordial que 50 % des fonds aillent à l'amélioration du réseau de l'éducation », plaide le ministre, qui ajoute cependant que la question de la langue revêt effectivement une certaine importance pour Québec. « Il faut respecter la Charte de la langue française. Il faut quand même respecter nos propres lois. » M. Legault devrait rencontrer Mme Stewart cette semaine pour tenter (encore une fois !) de finaliser le dossier.

La cause sur la pornographie infantile reportée à l'an 2000

HUGUETTE YOUNG

Presse Canadienne, OTTAWA

La Cour suprême du Canada n'entendra pas la cause très controversée de la Colombie-Britannique sur la pornographie infantile avant le mois de janvier prochain, en raison d'un calendrier trop chargé cet automne.

Avec le report de l'audition de la cause sur la pornographie infantile, les réformistes estiment que le ministre de la Justice, Anne McLellan, n'a plus le choix de d'invoquer la clause dérogatoire pour contourner le jugement de la Cour suprême de Colombie-Britannique.

Selon le critique réformiste en matière de justice, John Reynolds, cette situation ne peut plus durer. Vu la gravité du problème, il s'attendait à ce que cette cause soit entendue rapidement cet automne.

Au bureau de la ministre McLellan, on disait avoir l'assurance que cette cause serait entendue entre le

17 et le 19 janvier. Pour M. Reynolds, le temps presse.

C'est très préoccupant. La Cour suprême du Canada a été saisie de l'affaire et je pense que sa priorité numéro un devrait être la protection des enfants. C'est très décevant. J'espère que le gouvernement exercera des pressions auprès de la Cour suprême pour qu'elle entende cette cause plus rapidement.

Selon le député Reynolds, ce délai justifie l'utilisation de la clause dérogatoire de la Charte canadienne des droits et libertés, qui permettrait au gouvernement fédéral de restituer l'application des dispositions criminelles interdisant la production et la distribution de matériel pornographique.

Depuis le jugement de la Cour suprême de Colombie-Britannique, en janvier dernier, plusieurs causes de pornographie infantile ont été suspendues jusqu'à l'audition de la cause devant la Cour suprême du Canada.

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



IRAK

Laisser le temps...

■ Il est peu probable que le Conseil de sécurité de l'ONU parvienne à un accord cette semaine sur un assouplissement des sanctions à l'égard de l'Irak, a déclaré hier le secrétaire au Foreign Office Robin Cook. « Je n'exclus pas que nous puissions parvenir à un accord le mois prochain, mais nous n'en sommes pas encore là », a expliqué le chef de la diplomatie britannique, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. M. Cook a souligné que son pays, en concertation avec les Pays-Bas, avait préparé un projet de résolution ouvrant la voie à un assouplissement des règles sur ce que l'Irak peut importer.

d'après AFP

NIGERIA

L'État tue

■ Des dizaines de civils ont été tués au cours des deux dernières semaines par les forces de sécurité du Nigéria, a affirmé hier l'organisation humanitaire Human Rights Watch. Ces tueries se sont produites dans la région productrice de pétrole. Selon l'organisme, c'est la mort d'un soldat le 9 septembre, lors d'une confrontation entre jeunes et forces de l'ordre, qui a été le point de départ d'une répression sévère. Ces informations interviennent au lendemain de l'annonce, par un responsable de l'administration américaine, de la rencontre entre le président Olusegun Obasanjo et son homologue Bill Clinton, le 28 octobre, pour une visite de travail à la Maison Blanche.

d'après AFP

CHILI

Affaire Pinochet

■ Le Chili présentera aujourd'hui à la Cour internationale de Justice de La Haye une requête visant à obtenir la libération du général Augusto Pinochet, retenu à Londres depuis onze mois. Mais même avec le dépôt formel de sa demande, Santiago ne s'attend pas à ce que La Haye permette à l'ex-dictateur de quitter la Grande-Bretagne. Il est assigné à résidence à la suite des poursuites lancées contre lui pour des crimes contre les droits de l'homme commis pendant sa dictature.

d'après AFP

Autres informations
pages B7 et C8



PHOTO Reuters

Moment de détente entre un enfant timorais et un soldat australien de la force internationale, hier, à Dili.

Les Casques bleus accueillis en libérateurs au Timor oriental

d'après AFP et AP
JAKARTA

La capitale du Timor oriental a accueilli dans la liesse les membres de la force internationale de maintien de la paix qui ont commencé à se déployer, hier, dans l'ensemble de l'ancienne colonie portugaise, tandis que les soldats de l'armée indonésienne, démoralisés, étaient copieusement hués.

Au lendemain de leur arrivée, les soldats des dix pays de la force internationale n'ont rencontré aucune résistance de la part des milices pro-indonésiennes, lesquelles avaient semé la terreur dans l'ancienne colonie portugaise après l'annonce des résultats du référendum, en faveur de l'indépendance, le 30 août dernier.

La plupart des Casques bleus qui se trouvaient hier au Timor oriental, reçus en vrais libérateurs à Dili et à Dare, étaient Australiens. D'autres venaient de Grande-Bretagne, de France, de Nouvelle-Zélande, des Philippines, de Thaïlande, de Malaisie et des États-Unis. Le Brésil, le Canada, l'Italie et Singapour ont chacun manifesté leur volonté de fournir un contingent.

Le président indonésien Jusuf Habibie a de son côté demandé aux députés de ratifier le choix des Timorais en faveur de l'indépendance, une position qui, à ses yeux, améliorerait l'image de Jakarta. Les parlementaires indonésiens doivent se prononcer sur les résultats de ce référendum lors d'une session qui doit avoir lieu dans environ deux mois.

Pour certains, la présence de soldats étrangers au Timor oriental constitue une violation de la souveraineté nationale. D'ailleurs, au moment où s'exprimait M. Habibie, une cinquantaine de fils et de filles de militaires indonésiens, morts pendant des affrontements au Timor oriental, manifestaient à l'extérieur du Parlement pour crier leur colère contre le président, accusé d'avoir trahi l'héritage de leurs parents en laissant les Timorais choisir l'indépendance. En outre, des inconnus ont tiré sur les vitres de deux bureaux de l'ambassade d'Australie dans la capitale indonésienne, apparemment pour dénoncer le rôle de ce pays à la tête de la force internationale.

« J'ai fait du mieux que j'ai pu » pour résoudre le conflit et maintenir la cohésion d'une nation forte

de 210 millions d'habitants, a souligné le président Habibie dans un discours d'une heure. « J'ai été capable d'empêcher une balkanisation », a-t-il déclaré en réponse aux craintes de nombreux Indonésiens de voir leur pays se disloquer dans la violence à la manière de la Yougoslavie.

L'ensemble du cabinet de Habibie était présent y compris le général Wiranto, souvent décrit comme l'homme fort du régime. « Nous devons accepter les souhaits des Est-Timorais », a-t-il dit, faisant allusion à la très large victoire des partisans de l'indépendance lors du référendum. Cédant à la pression internationale, le président Habibie a accepté le 12 septembre d'autoriser l'envoi d'une force internationale de maintien de la paix au Timor oriental.

Le commandant de la force internationale, le général Peter Cosgrove, a voulu tempérer le regain d'optimisme à Dili en soulignant que le Timor oriental resterait dangereux quelques semaines encore, le temps que les soldats de la paix prennent le contrôle de l'ensemble du territoire.

Selon des membres d'organisations humanitaires et des réfugiés

timorais, des milliers de personnes ont sans doute été tuées par l'armée et les milices indonésiennes. Pour le général Wiranto, le bilan de cette flambée de violences ne dépasse pas 90 morts.

Pas d'accord, rétorque l'évêque de Dili, Mgr Carlos Ximenes Belo, qui a accusé hier l'Indonésie d'avoir commis au Timor oriental « le plus grand crime contre l'humanité dans cette région du monde ».

« On dirait que Dieu nous avait abandonné, mais Il a écouté nos prières et nous a envoyé la force internationale au Timor oriental », a ajouté le prix Nobel de la paix pendant la célébration d'une messe à Porto, au nord du Portugal.

Par ailleurs, un des deux avions de transport canadien Hercules C-130, qui devait rejoindre lundi soir en Australie la force multinationale d'intervention, a dû rebrousser chemin dans la soirée après deux heures de vol, en raison d'ennuis mécaniques.

Selon le major Norm Patterson, un des officiers de la base de Trenton (Ontario), d'où était parti l'appareil, l'équipage du Hercules a constaté des problèmes dans le compas et les gouvernes, et a décidé de retourner à sa base.

Ehud Barak invite la Syrie à négocier la paix des braves

d'après AP et AFP
JÉRUSALEM

Le premier ministre israélien Ehud Barak a appelé hier la Syrie à négocier une « paix des braves » sur le site du mémorial dédié aux soldats israéliens morts durant la guerre du Kippour en 1973.

« À nos voisins syriens qui ont

également subi de nombreuses pertes durant la guerre du Kippour nous disons : le temps de la paix des braves est arrivé. Assez de guerres !, assez de sang versé ! » a lancé M. Barak à Jérusalem, tout juste avant de s'envoler pour l'Allemagne.

Toutefois, en contrepoint cette annonce, le ministre des Affaires étrangères David Levy, qui jusqu'à récemment se voulait optimiste, a indiqué que Damas avait durci sa position. « La Syrie devient plus intransigeante. Elle élève le niveau de ses exigences », a-t-il déclaré à la radio israélienne.

M. Barak s'est envolé par la suite pour Berlin, un voyage de 24 heures hautement symbolique puisqu'il est le premier hôte étranger accueilli dans la nouvelle capitale de l'Allemagne unie. Il a reçu une chaleureuse accolade du chancelier Gerhard Schröder, avec lequel il doit déposer aujourd'hui une gerbe à la mémoire des victimes de l'Holocauste à l'ancien camp de concentration de Sachsenhausen, au nord de Berlin. Plusieurs survivants du camp résident en Israël accompagnent M. Barak.

Cette courte visite illustre, selon lui, les « changements énormes survenus en deux générations » entre les deux pays.

Interrogé lors d'une conférence de presse sur l'indemnisation des travailleurs forcés sous le nazisme, le Chancelier Schröder a estimé qu'il fallait si possible arriver à une solution « d'ici à la fin de l'année ».

REPORTAGE PUBLICITAIRE

Première du film *Est-Ouest*



La comédienne Sandrine Bonnaire était de passage à Montréal, lundi soir dernier, pour la première du film *Est-Ouest* et qui met également en vedette Catherine Deneuve et Oleg Menshikov. On reconnaît de gauche à droite, Sophie Aird, coordonnatrice publicité et promotions et Guy Gagnon, président de Alliance Atlantis Vivafilm, Sandrine Bonnaire, Régis Wargnier, réalisateur du film ainsi que Patrick Roy, vice-président acquisitions et ventes de Alliance Atlantis Vivafilm.



JAGUAR

D'OCCASION SIGNÉ LES MOTEURS DÉCARIE

1996 Jaguar XJ6
48 600 km, jade/tan
299 \$ / 24 mois

1996 Jaguar XJ6
44 000 km, topaze/cachemire
399 \$ / 24 mois

1996 Jaguar VDP
31 000 km, bleu nautilus/nimbus
499 \$ / 24 mois

1997 Jaguar XJ6
28 200 km, topaze/cachemire
649 \$ / 24 mois

1997 Jaguar VDP
26 000 km, cabernet/cachemire
749 \$ / 24 mois

1997 Jaguar XK8
Cabriolet, 27 000 km, anthracite/charbon
899 \$ / 24 mois

1998 Jaguar VDP
20 000 km, amaranthe/cachemire
799 \$ / 24 mois

1998 Jaguar XJR
anthracite/charbon, 13 000 km
949 \$ / 24 mois

HOMOLOGATION
Modèle de moins de quatre ans
Inspection mécanique en 120 points
Inspection esthétique
Dossier d'entretien fourni

GARANTIE
Portion restante de la garantie de votre voiture
Plus une garantie intégrale de 1 an / 20 000 km
Plus une garantie de 1 an / 20 000 km du groupe propulseur

LOCATION SÉLECT
Pas de frais ni dépôts
Taux d'intérêt avantageux

JAGUAR
VÉHICULES D'OCCASION
SÉRIE SÉLECT

* Bail de 24 mois avec acompte de 7 500 \$. Allocation de 20 000 km par année, 16 c de km additionnel. Prix de l'option d'achat disponible sur demande. Frais de préparation et d'administration inclus. Taxes en sus.



LES MOTEURS DÉCARIE
55, rue Gince, Saint-Laurent • 334-9910
www.decarie.com

2786711

2786650

Monde

Le Canada en faveur du droit d'ingérence humanitaire



PHOTO PIERRE CÔTÉ, La Presse

Le directeur de Bureau de Montréal du Centre Pearson, Jocelyn Coulon, et le ministre Lloyd Axworthy.

JOONEED KHAN

« La souveraineté des États ne peut pas être absolue », a déclaré hier le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy, rangeant ainsi le Canada avec ceux qui réclament un « droit d'ingérence humanitaire » à la 54^e Assemblée générale de l'ONU.

M. Axworthy était en ville pour inaugurer le Bureau de Montréal du Centre Pearson (BMCP) pour la formation en maintien de la paix, et il a répondu aux questions des journalistes après l'événement.

« Quant les pouvoirs en place oppriment leurs populations, comme au Kosovo, la souveraineté ne saurait interdire l'ingérence qui cherche à protéger les victimes civiles », a-t-il expliqué.

« Le concept de la sécurité humaine place l'individu au centre des préoccupations internationales du Canada », avait déclaré plus tôt le ministre, en invitant le BMCP à « définir et analyser le lien entre sécurité humaine et maintien de la paix ».

Concepts fluctuant au gré des événements, en fait, puisque « la sécurité humaine » prend désormais le pas sur « la libéralisation du commerce », « la protection de civils » reste controversée au Ko-

sovo, où l'OTAN a d'ailleurs marginalisé l'ONU, et le Canada, ayant entretenu pendant des décennies des liens fructueux avec l'Indonésie des généraux, n'est pas sans blâme sur le Timor oriental.

« Sur le Kosovo, le Conseil de sécurité de l'ONU n'a rien pu faire à cause du droit de veto de certains membres qui veillent à leurs intérêts nationaux, mais sur le Timor le conseil a agi, avec les résultats que l'on sait », a répliqué Axworthy.

Au débat général ouvert lundi à l'ONU, Kofi Annan s'est fait l'avocat du « nouveau droit d'ingérence humanitaire » qu'appellent surtout les puissances industrielles du Nord.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la semaine dernière un rapport de Annan réclamant « des mesures pour la protection des populations civiles en temps de guerre ».

Le président algérien Abdelaziz

Bouteflika, aussi président en exercice de l'OUA, a pris le contre-pied de cette position en déclarant : « La souveraineté est la dernière protection (des pays pauvres) contre les règles d'un monde inégal » et « les pays du Sud ne sont pas parties prenantes » aux décisions du Conseil de sécurité, et encore moins à leur application.

Le ministre brésilien des Affaires étrangères avait renchéri en s'interrogeant sur l'inaction du Conseil de sécurité dans certains conflits et sa « mobilisation intense » dans d'autres.

Interrogé hier, M. Axworthy a répondu : « La souveraineté des États ne peut pas être absolue », mais, a-t-il ajouté, « le Conseil de sécurité reste à la merci du club du veto ».

Ce qui, dans le cas algérien, accentue encore l'improvisation : de l'aveu de Bouteflika, la guerre civile qui n'a osé dire son nom en Algérie a fait au moins 100 000 morts en sept ans, mais le Canada n'y jamais proposé d'« ingérence humanitaire », préférant plutôt faire des affaires et envoyer des délégations à Alger.

Le Bureau de Montréal du Centre Pearson, logé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) à laquelle il est associé, a en tout

cas le mandat de « développer et promouvoir la formation en maintien de la paix en français », pour « servir la Francophonie nationale et internationale ».

Une initiative de Formation en matière de paix et de sécurité pour l'Afrique francophone, dotée de 4,5 millions de dollars sur trois ans par l'ACDI, « permettra d'offrir des programmes pour les militaires, les policiers, les journalistes, les étudiants, les professeurs, et les représentants d'ONG et de la société civile ».

M. Axworthy a remis hier un chèque de 375 000 \$ à Jocelyn Coulon, ancien journaliste du *Devoir* et auteur de plusieurs livres sur les missions de paix du Canada, qui dirige le BMCP.

Coulon a aussitôt tendu le chèque à Alex Morrison, président du Centre Pearson, installé depuis sa création en 1994 à Cornwallis, en Nouvelle-Écosse. Le CP y a accueilli depuis 1994 plus de 1500 personnes de 120 pays pour une formation en maintien de la paix et « bonne gouvernance ».

Le premier projet du BMCP sera l'envoi de cinq formateurs du CP au Centre de paix de Zambakro, en Côte d'Ivoire, pour entraîner pendant une semaine jusqu'à 36 participants de l'Afrique francophone.

Votre pouvoir est illimité.



Vous avez un accès illimité à Internet avec le nouveau forfait Clés en main^{MC} Bell

Le forfait comprend :

- Ligne d'affaires
- 8 services de gestion d'appels tels l'**Afficheur du Nom** et du numéro, l'**Appel en attente** et le **Renvoi automatique**
- Messagerie vocale
- **Accès ILLIMITÉ à Internet**
- Tarifs interurbains à l'appel : 25 ¢ au Canada, 50 ¢ aux États-Unis*
- Inscription supplémentaire dans les annuaires **Pages Jaunes^{MC}** et les **Pages Jaunes** électroniques
- Une seule facture

66⁹⁹\$

par mois

Pour connaître les détails : www.bell.ca/solutions 1 877 PME-BELL^{MC}



En affaires, il n'y a que des solutions.^{MC}

*Appels facturés par tranche de 10 minutes. Certaines conditions s'appliquent. Pages Jaunes est une marque de commerce de Bell ActiMedia Inc., utilisée sous licence.

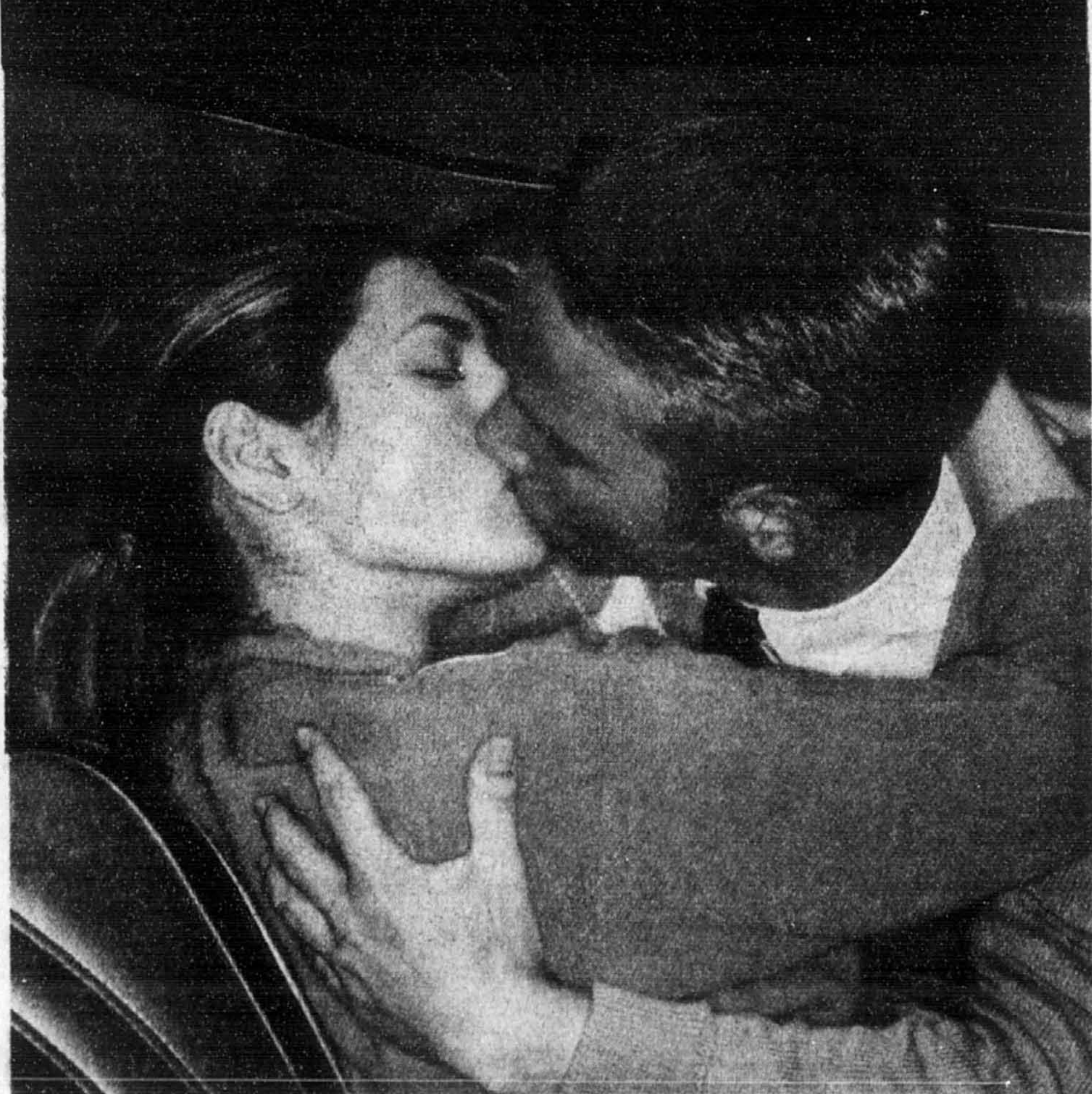


**CONNUE POUR EN PRENDRE.
RECONNUE POUR EN DONNER.**

Jusqu'à présent, vous avez choisi votre voiture pour son côté pratique. Aujourd'hui, pourquoi ne pas choisir celle qui fait battre votre cœur plus vite. Comme la nouvelle Impala 2000. Grâce au système de performances totales, exclusif à Chevrolet, elle offre la combinaison parfaite de sport et de raffinement. L'Impala est équipée de série d'un moteur V6 de 3,4 litres et l'Impala LS, d'un V6 3800 série II de 200 HP, également en option sur le modèle de base. L'Impala possède aussi de série les roues de 16 po, la suspension indépendante et les freins à disque aux 4 roues les plus gros dans sa catégorie. Ces dimensions généreuses contribuent à leurs performances et à leur longévité. Vous verrez, elle a tout pour rallumer votre flamme et ranimer votre plaisir de conduire. Il y a beaucoup de choses à dire sur la nouvelle Impala, en commençant, bien sûr, par sa longue liste d'équipements de série et son prix, à partir de seulement 24 495\$*. Venez la découvrir sur notre site Web www.gmcanada.com ou en appelant au 1 800 463-7483.



RAPPELEZ-VOUS VOTRE PREMIER AMOUR.



**IMPALA
2000
DE CHEVROLET**

*Le prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle de base Impala 2000 est de 24 495\$. Celui du modèle Impala 2000 LS est de 28 995\$. Transport (835\$), climatisation (100\$), taxe d'accise, taxes, immatriculation et assurance en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre.